

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 12 décembre 2025.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLE Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, BOIDE Christian, BODIN Guillaume, CHAUVIN Stéphanie, ROUX Olivier, PORCHER Eva,

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, HEUZÉ Sophie.

Absent : ROULLEAU Franck.

Mme Stéphanie CHAUVIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 12 Votants : 12

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 26/11/2025.

Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée: Convention de reversement de l'IFER. (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

L'entreprise individuelle Chamdenois Gildas a raccordé en 2022 des panneaux photovoltaïques sur son exploitation située sur la commune de Saint Valérien.

Ceux-ci sont soumis depuis 2024 à l'IFER.

En conséquence, à partir de cette année, la Communauté de communes doit verser 42.86 % des IFER qu'elle a perçu à la commune de Saint Valérien.

Pour cela, le conseil municipal doit délibérer afin de conclure une convention avec l'EPCI.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

Participation au financement de la protection sociale complémentaire «santé».

Suite à la réunion de conseil du 24/09/2025 et à la saisine du CST (Comité Social Territorial) qui s'est réuni le 12/11/2025, le conseil municipal de Saint Valérien doit maintenant délibérer afin de mettre en place la protection sociale complémentaire Santé auprès des agents éligibles et ce, à partir du 01/01/2026.

Le conseil valide à l'unanimité, la participation de la commune à hauteur de 15 € bruts par mois par agent éligible.

Multi Service Sud Vendée: Convention de partenariat 2026.

En raison de l'arrêt maladie d'un de ses agents, la commune de Saint Valérien a de nouveau fait appel au groupe Multi Service Sud-Vendée qui est une association de l'économie sociale et solidaire (insertion sociale et professionnelle).

Pour cela, une convention de partenariat doit être signée.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour signer la convention de partenariat entre la commune de Saint Valérien et le groupe Multi Service Sud-Vendée.

Ecole:

Mme le Maire rappelle que la visite de sécurité de l'école, programmée par l'Inspection Académique, aura lieu jeudi 8 janvier et qu'il est nécessaire de mettre aux normes les plans d'évacuation et d'intervention.

Dans ce but, Mme Boucher et M Palardy ont rencontré l'entreprise SAFE afin de visiter l'école et de prévoir la réalisation des plans pour le 8 janvier.

Le montant du devis est de 550 €.

Acquisition de la salle «la clé des champs».

En vue de la signature de l'acte d'achat chez le notaire, la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée doit transmettre les diagnostics obligatoires lors d'une cession de bâtiment.

La Communauté de communes s'interroge sur la nécessité de les réaliser car il ne s'agit pas d'un local à usage économique mais associatif. Le conseil municipal ne souhaite pas procéder à la dispense de ces diagnostics et demande donc qu'ils soient transmis avant la signature.

Informations et remerciements.

Mme le Maire souhaite remercier les conseillers présents ainsi que M Vincent Palardy pour l'organisation (préparatifs et service) du vin d'honneur de la Sainte Barbe au centre de secours de l'Hermenault samedi 13 décembre.

Autres remerciements:

Mme Sonia Jaud pour la réalisation du flash info du mois de décembre.

Le comité des fêtes qui a joliment décoré les sapins achetés par la commune.

Retour par Mme le Maire:

Réunion du foyer intercommunal des jeunes qui a eu lieu vendredi 12 décembre. Ouvert aux 14-24 ans. Nom de l'association: Les potins du coin. Projets: Vente de pâtisseries et lavage de voitures. Une subvention d'aide au démarrage sera adressée aux 6 communes du pôle de

proximité.

Jeudi 11/12: Assemblée générale du «café St Val»: Bilan positif après 2 mois d'ouverture. De nouveaux membres de l'association ont rejoint le bureau afin de permettre une meilleure répartition des tâches. Ouverture le vendredi soir (17h-23h) et animations régulièrement proposées.

Lotissement: Vente de la parcelle N°29. Signature le 08/01/2026. M Gachignard remplacera Mme Boucher.

Après 2 premières séances concluantes, le cours de Yoga continue à partir du mois de janvier, le mercredi de 18 h à 19 h. Semaine paire.

Décorations de Noël (achat de sapins).

Bulletin municipal.

Cérémonie des Voeux samedi 17 janvier à 11 heures.